

226C1066
FR0004045847-FS0643

17 juillet 2026

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Déclaration d'action de concert (article L. 233-10 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VOYAGEURS DU MONDE

(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus les 8 et 9 juillet 2026, le concert, composé de la société Avantage¹, des fondateurs associés d'Avantage², des sociétés Certares Enrico S.à.r.l.³ et Crédit Mutuel Equity SCR⁴, du FPCI Kairos-Alpha⁵, de la société BNP Paribas Développement⁶ et des fonds FPS France Investissement Tourisme 2⁷ et FPS Nov Tourisme Actions Non Cotées Assureurs – Caisse de Dépôt Relance Durable France⁸, a déclaré avoir franchi en hausse, le 6 juillet 2026, les seuils de 50% du capital et des droits de vote et 90% des droits de vote de la société VOYAGEURS DU MONDE et détenir 3 887 321 actions VOYAGEURS DU MONDE représentant 6 685 170 droits de vote, soit 86,60% du capital et 90,67% des droits de vote de cette société⁹, répartis comme suit :

¹ Société anonyme (sise 55 rue Sainte Anne, 75002 Paris) contrôlée par les fondateurs de la société VOYAGEURS DU MONDE, lesquels détiennent 23,39% du capital (et 61,37% des droits de vote) de la société Avantage. Le solde est principalement détenu par (i) Crédit Mutuel Equity SCR (21,05% du capital et 29,40% des droits de vote), et (ii) Certares Enrico S.à.r.l. (28,97% du capital et aucun droit de vote). Il est précisé que la société Avantage contrôle elle-même la société VOYAGEURS DU MONDE.

² A savoir MM. Jean-François Rial, Alain Capestan, Lionel Habasque, Loïc Minvielle, Frédéric Moulin et leurs sociétés respectives, à savoir Lacasadetometdecarla, Antoineup, Remiup, Six et Sept Investissement et Treize Investissement.

³ Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois (sise 16 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), contrôlée par Certares Management LLC.

⁴ Société par actions simplifiée (sise 28 avenue de l'Opéra, 75002 Paris) contrôlée par Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

⁵ Fonds Professionnel de Capital Investissement (sis 128 boulevard Raspail, 75006 Paris) représenté par sa société de gestion Crédit Mutuel Impact.

⁶ Société anonyme (sise 1 boulevard Haussmann, 75009 Paris) contrôlée par BNP Paribas SA.

⁷ Fonds représenté par la société de gestion Bpifrance Investissement (sise 27-31 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons-Alfort Cedex), elle-même contrôlée par Bpifrance Participations SA, elle-même contrôlée par Bpifrance SA (anciennement Bpifrance Financement), elle-même contrôlée conjointement à 49,2% par la CDC et à 49,2% par l'EPIC Bpifrance.

⁸ Fonds professionnel spécialisé (sis 28 rue Bayard, 75008 Paris) représenté par sa société de gestion Montefiore Investment.

⁹ Sur la base d'un capital composé, de 4 488 700 actions représentant 7 372 949 droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Avantage ^{1&10}	2 867 781	63,89	5 661 593	76,79
Certares Enrico S.à.r.l. ³	877 271	19,54	877 271	11,90
Crédit Mutuel Equity SCR ⁴	80 978	1,80	80 978	1,10
FPS France Investissement Tourisme 2 ^{7&11}	53 985	1,20	53 985	0,73
Fondateurs associés d'Avantage ²	5 678	0,13	11 343	0,15
Auto-détention ¹²	1 628	0,04	-	-
Total concert¹³	3 887 321	86,60	6 685 170	90,67

Ce franchissement de seuil résulte de la mise en concert entre le concert préexistant des Fondateurs de VOYAGEURS DU MONDE (MM. Jean-François Rial, Alain Capestan, Lionel Habasque, Loïc Minvielle, Frédéric Moulin et leurs sociétés respectives)¹⁴ contrôlant la société Avantage et les sociétés Certares Enrico S.à.r.l., Crédit Mutuel Equity SCR et BNP Paribas Développement, les fonds FPCI Kairos-Alpha, FPS France Investissement Tourisme 2 et FPS Nov Tourisme Actions Non Cotées Assureurs – Caisse de Dépôt Relance Durable France.

¹⁰ Le nombre des actions et droits de vote détenus par Avantage tel que figurant dans le présent tableau tient compte de l'acquisition par Avantage le 6 juillet 2026 d'un bloc de 73.969 actions représentant 1,65% du capital de Voyageurs du Monde à un prix de 180 € par action (voir communiqué de presse d'Avantage en date du 6 juillet 2026).

¹¹ Les actions Voyageurs du Monde détenues en direct par FPS France Investissement Tourisme 2, Crédit Mutuel Equity SCR et Certares Enrico S.à.r.l. ont vocation à être apportées à Avantage en application d'un traité d'apport conclu le 8 juillet 2026.

¹² Auto-détention agréée en application des dispositions de l'article L. 233-9 I, 2° du code de commerce.

¹³ Il est précisé que les sociétés BNP Paribas Développement, FPS Nov Tourisme Actions Non Cotées Assureurs, Caisse de Dépôts Relance Durable France, représenté par Montefiore Investment et FPCI KAIROS-ALPHA, membres du concert et actionnaires de la société Avantage, ne détiennent pas directement d'actions VOYAGEURS DU MONDE.

¹⁴ Il est précisé que les Fondateurs de VOYAGEURS DU MONDE détenaient déjà, par assimilation, plus de 50% du capital et des droits de vote de la société VOYAGEURS DU MONDE et n'ont donc franchi, au 6 juillet 2026, que le seuil de 90% des droits de vote.